

# Saint-Malo, l'Avenir ensemble

## Réponses aux questions du CEPR

de Stéphane PERRIN, tête de la liste « Saint-Malo, l'Avenir Ensemble » (PRG, PS, EELV, UDB)

### Améliorer la gouvernance économique

#### **1. Que ferez-vous dans votre Com Com ou votre commune pour dynamiser les territoires avec les chefs d'entreprises ?**

Le bassin d'emploi de Saint-Malo connaît le taux de chômage le plus élevé du département auquel est associé un nombre élevé d'emplois précaires. Nous vivons d'une économie essentiellement résidentielle (c'est-à-dire liée à la présence des résidents à l'année et des touristes) et peu d'une économie productive (tournée vers les marchés régionaux, nationaux, européens...).

L'enjeu est donc de construire avec les chefs d'entreprise une stratégie économique pour le territoire pour diversifier notre activité. Il n'est plus acceptable de flécher des zones comme Saint-Malo Atalante sans tenir compte des besoins des entreprises ce qui conduit à investir de l'argent public pour viabiliser du foncier qui reste finalement vacant.

Ceci implique un dialogue constant avec le monde économique. Le fait que le conseil de développement, adossé au Pays de Saint-Malo et composé de représentants des entreprises, ait été longtemps en sommeil traduit le peu d'attention qui a été porté à cet échange dans le mandat qui s'achève.

#### **2. Certaines associations utilisent tous les recours possibles pour faire échouer des projets économiques utiles à l'intérêt général : quelle est votre position sur ce problème et quels sont vos projets pour y remédier ?**

La notion d'intérêt général peut être appréhendée de manière très diverse et des recours peuvent être fondés sur la protection de l'environnement qui est également une composante de l'intérêt général.

Le gouvernement a néanmoins bien pris la mesure du caractère abusif de certains recours quand il ne s'agissait pas parfois de monnayer le retrait de ces recours. A l'initiative de Mmes Duflot et Taubira, il a adopté une ordonnance le 18 juillet 2013 afin de lutter contre les recours abusifs. Cette ordonnance a précisé les personnes pouvant exercer un recours contre les permis de construire, étendu les possibilités de rectifier des erreurs en cours de procédure (afin d'éviter une annulation par le juge des permis de construire) et prévu la possibilité pour le juge de prononcer des dommages et intérêts au bénéfice des personnes qui ont sollicité le permis attaqué en justice.

Les collectivités locales n'ont pas compétence pour déterminer les conditions d'exercice de recours en justice. L'ordonnance adoptée par le gouvernement leur permettra de gérer plus sereinement leur politique d'urbanisme. Dans ce cadre, nous souhaitons informer largement la population sur les opérations d'aménagement que nous mettrons en œuvre afin d'anticiper certains conflits et d'éviter la judiciarisation excessive de la politique d'urbanisme.

### **3. Quel partage de compétences entre les Communes et les Communautés de communes préconisez-vous ?**

La loi a clairement identifié les compétences dévolues à la commune et celle dévolue à la communauté d'agglomération sachant qu'une compétence transférée à l'intercommunalité ne peut plus être exercée par la commune (principe d'exclusivité).

Un partage naturel des tâches s'est ainsi opéré entre la stratégie de territoire, qui relève de l'agglomération, et la vie quotidienne qui relève de la commune. Ce partage me paraît pertinent. Il a été d'autant mieux réalisé que ce processus (fruit des lois Chevènement, Joxe-Baylet et Voynet) reposait sur l'initiative des communes avec une incitation financière de l'Etat. Il faut poursuivre en ce sens, la solution ne pouvant être uniforme selon les territoires.

Par ailleurs, la question du partage des compétences doit être distinguée des efforts de mutualisations de service entre les collectivités (voir les questions 20 et suivantes).

### **4. Pensez-vous qu'il faille simplifier l'organisation administrative de notre territoire dans le but d'être plus efficace et d'économiser les deniers publics ? Si oui, quelles sont vos propositions sur cette question ?**

### **5. Etes-vous favorables à la réduction du nombre d'échelons administratifs ? Si oui, quelles fusions ou suppressions de niveaux administratifs défendez-vous entre les communes, les communautés de communes, les cantons, les départements, les Pays et les Régions ?**

La simplification de l'organisation administrative de notre territoire sera l'un des grands enjeux pour les collectivités dans les années à venir. Pour que le débat sur ce sujet soit utile, il faut être clair sur les résultats qui peuvent être espérés afin de ne pas abuser les citoyens.

Les cantons ne sont qu'une circonscription électorale et non un échelon de décision. Quant aux Pays, ils constituent un organe dont le coût est limité (avec notamment 5 ou 6 agents seulement). C'est également le seul cadre dans lequel une réflexion est menée en matière économique à une échelle large et pertinente. Leur suppression devrait correspondre à une fusion des intercommunalités dans le périmètre du Pays ce qui semble à ce jour exclu pour le Pays de Saint-Malo.

La question porte surtout sur la suppression des communes et des départements. Il n'y a de mon point de vue aucun tabou sur ce sujet. Ayant pris un engagement de non-cumul des mandats, cette question ne comporte aucun enjeu personnel.

Mais il faut être clair sur l'impact sur les finances publiques. Supprimer des échelons conduit à faire des économies d'échelle sur les fonctions support (RH, finances, commande publique...). Ces dernières ne sont toutefois pas celles qui pèsent le plus lourd dans le budget d'une collectivité et peuvent être mutualisées entre collectivités existantes. La suppression d'un échelon va surtout consister à transférer la dépense (ex pour le département : RSA, APA, voirie, collèges, pompiers...) d'une collectivité à une autre.

Il faut ajouter que la suppression de l'échelon communal ou départemental se traduira par un éloignement de la collectivité par rapport aux citoyens.

Dans l'immédiat, je compte sur la spécialisation des collectivités quant à leurs compétences pour éviter les compétences croisées et donc la multiplication des procédures pour les bénéficiaires des politiques publiques. Le gouvernement a en outre prévu d'inciter financièrement les collectivités à se regrouper. Cette méthode avait fait le succès de l'intercommunalité. Elle peut à nouveau produire des effets positifs.

6. **Dinan Communauté accepte depuis plus de 10 ans que le CEPR participe en tant qu'invité aux travaux de toutes ses commissions économiques ; êtes-vous favorables à ce que le CEPR ou une entité similaire participe aux travaux des commissions économiques de vos futures communautés de communes ?**
7. **Quelles sont vos propositions pour faire en sorte que les élus locaux (Communes / Communautés de communes) et les entreprises partagent plus efficacement leurs projets et leurs problèmes ?**
8. **Quelles sont vos propositions pour améliorer les interactions et les partages de compétences entre des associations d'entreprises, des CCI et des communes ou communautés de communes en matière de développement économique ?**

En tant qu'élu municipal à Saint-Malo, j'ai demandé en vain pendant toute la durée du mandat à ce que la commission tourisme dont j'étais membre se réunisse et puisse entendre les acteurs du tourisme ne serait-ce que pour avoir un bilan de la saison et un échange sur leurs projets et leurs attentes. J'ai également regretté que le conseil de développement, instance réunissant les représentants du monde économique dans le cadre du Pays de Saint-Malo, ait été si peu réuni pendant le mandat qui s'achève.

Je souhaite, tout d'abord, que le conseil de développement, en veillant à sa représentativité, se réunisse régulièrement sur un programme de travail déterminé avec ses membres. Il me semble l'échelon pertinent de réflexion sur les questions économiques.

Je souhaite, d'autre part, que les commissions de la Communauté d'agglomération, qui a compétence en matière de développement économique, auditionne de manière régulière les représentants du monde économique sur les questions les intéressant. Ces commissions se limitent pour l'instant à un passage en revue des délibérations avant la réunion de l'assemblée plénière mais sont insuffisamment un lieu de réflexion.

Enfin, à titre personnel, je souhaite pouvoir chaque mois visiter une ou plusieurs entreprises du territoire afin d'avoir la connaissance la plus fine du tissu économique local.

### **Développer les collaborations / Synergies économiques**

9. **Quelles sont vos plans de collaboration entre Com Com afin de mutualiser des compétences ou des projets et éviter de financer des doublons sur nos impôts (ex : pépinières d'entreprises, accueil des porteurs de projets d'entreprise...) ?**

Afin de parvenir à une meilleure cohérence des décisions au sein de notre bassin économique, il me paraît indispensable que le Pays de Saint-Malo soit beaucoup plus actif. Le Pays de Rennes a ainsi mis en place des outils pour coordonner les décisions des différentes intercommunalités en matière d'habitat, d'urbanisme commercial, de tourisme...

Cet exemple me semble devoir être suivi d'autant plus que le périmètre est pertinent et que le conseil de développement permet d'associer le monde économique à la prise de décision.

10. **Quelle est votre position vis-à-vis d'une stratégie de rapprochement et de collaboration avec le pays de Dinan et celui de Saint-Malo ? Quels projets concrets défendez-vous de votre Com Com ?**
11. **Soutiendriez-vous un éventuel rapprochement entre l'antenne de la CCI 22 à Dinan et la CCI de Saint-Malo Fougères dans le but de former une seule CCI Saint-Malo – Fougères – Dinan ?**

**12. Quelles synergies préconisez-vous entre Saint-Malo, Dinard, Dinan et Dol ? Est-ce trop tôt ? Trop tard ?**

L'élargissement de la réflexion sur le développement du territoire au-delà de l'actuel périmètre du Pays de Saint-Malo a du sens. Un rapprochement avec le Pays de Dinan permettrait d'établir des coopérations à l'échelle d'un bassin de vie, les échanges entre les pays de Dinan et de Saint-Malo étant riches et divers. La communauté de communes Dinard – Côte d'Emeraude est déjà à cheval sur les départements d'Ille-et-Vilaine et des Côtes d'Armor. En outre, la croissance de l'agglomération rennaise et sa transformation en métropole dans le cadre de la loi du 27 janvier 2014 impose plus que jamais que les territoires en périphérie de celle-ci se structurent pour ne pas être « cannibalisés » ou relégués au second plan.

Si les élus des deux pays y sont prêts, un tel rapprochement pourrait intervenir rapidement. Le processus sera beaucoup plus simple et pertinent qu'une fusion des intercommunalités qui est un processus lourd et fait craindre une dilution des communes les plus petites. Le rapprochement de la CCI de Saint-Malo – Fougères et de l'antenne de la CCI 22 de Dinan s'inscrirait dans la même logique et accompagnerait utilement le rapprochement des pays.

**13. Comment allez-vous favoriser l'installation de nouvelles entreprises sur votre commune ou communauté de communes ?**

La collectivité peut essentiellement agir sur l'installation de nouvelles entreprises par la maîtrise du foncier. Les fléchages réalisés pour la zone Atalante n'ont pas été nécessairement pertinents dans la mesure où cette zone reste largement inoccupée alors que des chefs d'entreprise ne trouvent pas de foncier disponible pour se développer. Il faut donc retravailler ces fléchages afin qu'ils correspondent aux besoins. Il faudra notamment veiller à la concurrence d'autres territoires qui ont déjà développé des filières dans certains secteurs (comme le numérique à Lannion). Par ailleurs, l'installation d'entreprises est aussi souvent liée à la présence dans le bassin économique des formations supérieures adéquates. Il est impératif de mieux articuler la stratégie économique avec nos outils de formation.

**14. Quel devrait être l'impact du PNR sur votre commune ?**

Le PNR doit être vu comme une opportunité. Il permettra de sauvegarder l'équilibre écologique de ce territoire avec une structure qui, au-delà des élus, permet d'associer tous les acteurs du territoire. Il pourrait ainsi contribuer au maintien de la qualité de notre cadre de vie qui est un élément de l'attractivité d'un territoire.

Il faut en attendre aussi une valorisation de notre patrimoine naturel. Comme la valorisation de notre patrimoine historique, celui-ci pourrait alors générer de nouveaux flux touristiques, notamment en dehors de la haute saison.

**15. Quels sont vos projets pour permettre un bon équilibre entre écologie et développement économique ?**

Il faut cesser d'opposer de manière systématique écologie et développement économique. Les énergies nouvelles, la construction de bâtiment moins énergivores, le développement de nouvelles filières agricoles...etc constituent autant de gisements de développement économique et d'emplois. Le développement d'activités de transformation de produits de la pêche ou du maraîchage et le soutien aux circuits courts devra être soutenu.

Quant au respect des normes environnementales, il permet à bien des égards de préserver la qualité de notre cadre de vie qui est un élément de l'attractivité du territoire.

- 16. Comment allez-vous favoriser la formation, l'emploi et l'installation des jeunes sur votre commune ?**
- 17. Quelles actions sont envisagées localement pour faire venir de nouveaux habitants et créer des emplois ? Comment ces actions seront-elles financées ?**
- 18. Quelles sont vos grandes idées pour renforcer l'attractivité du bassin économique Saint-Malo / Dinan / Dinard / Dol par rapport à d'autres bassins économiques ? Pour quels projets de territoire militerez-vous ?**

La question démographique devra être au cœur du prochain scrutin municipal à Saint-Malo. La perte continue d'habitants traduit une disparition des forces vives de la ville. Cette tendance continue, alors que le nombre de résidences secondaires n'a cessé d'augmenter (+ 17% depuis 2008), a deux causes : un accès au logement difficile et l'absence d'emplois stables.

Il faut donc impérativement orienter la capacité d'investissement de la collectivité prioritairement sur ces deux champs. En matière de logement, il s'agit pour la ville de retrouver la maîtrise du foncier par la création de zones d'aménagement concertées pour pouvoir raisonner à l'échelle de quartier (et non par des opérations de promotion immobilière au coup par coup). Il sera ainsi possible de proposer des logements, en location ou en propriété, dans toutes les gammes de prix.

En matière d'emplois, il s'agit de favoriser le développement d'une économie productive. Le tissu économique local est resté centré sur le tourisme. Notre économie est donc essentiellement résidentielle, c'est-à-dire qu'elle repose sur les habitants, les résidents secondaires et les touristes. Or, une économie essentiellement résidentielle génère des emplois moins qualifiés, moins rémunérés et plus précaires. Une économie productive, c'est-à-dire liée à des entreprises dont les marchés dépassent notre territoire, est à l'inverse plus riche.

Nous devons nous appuyer sur nos atouts (notamment la mer) et faire plus fortement le lien entre nos formations et le développement économique. Il n'est pas certain que les jeunes issus des formations supérieures proposées à Saint-Malo trouvent dans notre bassin économique les entreprises susceptibles de les embaucher. Ceci explique pour une part le déclin démographique.

- 19. Les nouvelles technologies vont connaître une très forte croissance dans les prochaines années. Quelles sont vos idées pour attirer des entreprises de haute technologie sur notre bassin économique ?**

Il est indispensable de mener un travail de prospection beaucoup plus soutenu pour attirer des entreprises de ce secteur sur notre territoire. Il faut également leur offrir un foncier attractif leur permettant de valoriser leur image ce qui suppose de ne pas les reléguer dans l'arrière-pays mais de les associer à la « vitrine » de Saint-Malo. Il faudra faire preuve d'un fort volontarisme compte tenu de l'attractivité d'autres pôles, notamment les bassins Rennais et Nantais.

On ne peut pas enfin faire l'impasse sur la nécessaire connexion avec les outils de formation et de recherche existant sur notre territoire. Nous ne disposons pas sur place des formations de niveau ingénieur (à l'exception des formations de l'Hydro). En revanche, ils existent des formations de qualité de niveau bac +2 / bac +3 en maintenance industrielle, en réseaux, dans les énergies qui pourraient servir de support au développement de nouvelles filières dans les secteurs de la haute technologie.

## Limiter les dépenses locales et les taxes

- 20. Envisagez-vous de réduire ou d'augmenter les dépenses de la commune ? Si vous optez pour une réduction des dépenses, comment allez-vous concrètement réduire les dépenses ?**
- 21. Quelles économies en frais de fonctionnement envisagez-vous pour votre commune et votre communauté de communes ?**
- 22. Quels sont vos objectifs de répartition des futurs budgets entre fonctionnement, action sociale, investissements pour votre commune et votre communauté de commune ?**

Contrairement à l'Etat, une collectivité locale ne peut pas recourir à l'emprunt pour financer son fonctionnement. Les dépenses de fonctionnement doivent être couvertes uniquement par les recettes de fonctionnement, c'est-à-dire les dotations de l'Etat et la fiscalité locale.

Les dotations de l'Etat sont vraisemblablement appelées à diminuer. Quant à la fiscalité locale, j'ai pris l'engagement de stabiliser les taux alors que les sortants (qu'il s'agisse de la majorité sortante ou des dissidents) ont voté à deux reprises une augmentation des taux au cours du mandat.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement s'impose donc mais celles-ci correspondent soit à des services rendus à la population, soit au soutien au monde associatif par des subventions. Je suis disposé à ce que nous mobilisions, comme le font d'autres collectivités, des outils de contrôle de gestion qui permettent un meilleur suivi des dépenses et de faire de la pédagogie autour du coût des services (par exemple entre le coût payé par l'utilisateur et le coût réel du service).

Il est par ailleurs possible d'envisager une plus grande mutualisation entre les services des différentes collectivités, notamment sur les fonctions supports (finances, RH...) même si l'expérience montre qu'il ne faut pas exagérer les gains liés à cette mutualisation.

Il faudra aussi se montrer beaucoup plus rigoureux dans le pilotage des investissements, à l'inverse de ce qui a été fait dans le cas du pôle culturel (chiffré initialement à 8 M€ pour une autorisation de programme finalement portée à 30 M€) ou de l'Esplanade Saint-Vincent (chiffrée initialement à 3 M€ pour être finalement portée à 6 M€).

Il est impossible dans ces conditions de mener une stratégie financière digne de ce nom. Aucune programmation pluriannuelle des investissements n'a été réalisée. Par ailleurs, la création d'équipements nouveaux doit conduire à évaluer les charges de fonctionnement ainsi générées (on peut aussi parvenir à une réduction en remplaçant par exemple du bâti ancien très énergivore par du bâti neuf).

Au-delà, la réduction des dépenses de fonctionnement impliquerait de réduire le périmètre d'intervention de la collectivité c'est-à-dire concrètement de supprimer des services alors que la population exprime des demandes (propreté, gardes d'enfants...) ou de réduire le soutien aux associations dont certaines remplissent une mission de service public que la collectivité n'a pas à supporter en direct.

### **23. Position des candidats sur la TPLE**

S'agissant du cas particulier de la **TPLE**, les difficultés de recouvrement rencontrées incitent à améliorer le dialogue avec les assujettis. Comme d'autres villes l'ont fait, nous envisageons d'exploiter au maximum les possibilités de dégrèvement afin d'éviter l'imposition des petites structures.

Au-delà, nous devons veiller à limiter la pollution visuelle que peut générer une utilisation excessive des enseignes, en particulier dans une ville touristique comme la nôtre. Afin de ne pas en rester à une logique punitive sous la forme d'une taxe, nous pouvons envisager l'élaboration d'une charte sur ce sujet avec le monde économique. Nous projetons de le faire pour l'Intra-Muros sur le modèle de la charte signée à Dinan. Rien n'interdit d'élargir la zone géographique concernée.

**24. Alors que les entreprises et les citoyens savent réduire leurs budgets en temps de crise, pourquoi le niveau de dépenses des collectivités locales est-il toujours inexorablement à la hausse d'une année sur l'autre, même à taux constant puisque les bases sont réévaluées chaque année par l'Assemblée nationale ?**

Il est difficile de comparer la situation d'une collectivité locale avec celle d'une entreprise ou d'un ménage. La collectivité publique est en charge de services publics dont un certain nombre sont obligatoires (police, état civil, écoles primaires...). Il n'est donc pas possible de réduire spontanément les dépenses.

A l'inverse, c'est en temps de crise que les collectivités sont le plus sollicitées, principalement les départements (au travers des dépenses sociales comme le RSA) et les communes (via leur CCAS). En outre, la réduction des investissements des collectivités conduirait à réduire les commandes au secteur privé, en particulier dans des secteurs fragilisés (ex : bâtiment, travaux publics...).

**25. Si le développement économique est assuré par une structure au niveau d'une commune et d'une communauté de communes, ne risque-t-on pas les doublons et les dépenses inutiles ?**

Le développement économique est une compétence obligatoire pour une communauté d'agglomération. Dès lors qu'une compétence est exercée par une intercommunalité, elle ne peut plus être exercée au niveau de la commune (en vertu du principe d'exclusivité).

Il n'y a donc aucune raison qu'une commune assure une mission de développement économique et le risque de doublons est ainsi écarté. La chambre régionale des comptes veille particulièrement à ce que les transferts soient effectifs.

**26. Certains sont effrayés par les conséquences financières du projet de transport en commun inter-zones (Saint-Malo, Dinard / Pleurtuit, Dinan) : quelle est votre position sur ce projet ? Prévoyez-vous d'augmenter les charges des entreprises pour le financer ?**

Le transport inter-urbain (c'est-à-dire au-delà du périmètre d'une intercommunalité) relève de la compétence du conseil général. Il n'y a aucune raison en l'état de remettre en cause l'exercice de cette compétence, d'autant plus que les conseils généraux des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine ont su faire jouer la complémentarité entre leurs réseaux (Illenoo et Tibus) pour la desserte des deux côtés de la Rance. Le projet évoqué dans la question était imaginé par le maire sortant de Saint-Malo pour capter le versement transport afin de financer son projet de transport en commun en site propre (TCSP) qu'il n'a finalement pas su mettre en œuvre.

La liaison entre Saint-Malo et Dinard pourrait en revanche être améliorée mais ceci ne nécessite pas de bouleversements majeurs.

Il me semble plus urgent de travailler à une amélioration du service de transport en commun à l'intérieur du périmètre de l'agglomération de Saint-Malo. Nous avons écarté l'idée d'une gratuité totale des transports en commun (qui aurait pour conséquence de faire financer intégralement par l'impôt le service) pour pouvoir cibler les baisses de tarifs sur les populations qui en ont le plus besoin.

## **Moderniser les transports et les infrastructures**

### **27. Envisagez-vous la limitation du transport motorisé dans les centres-villes ? Si oui, comment ?**

La ville de Saint-Malo connaît un trafic de voitures important lié soit à l'arrivée de personnes se rendant sur le lieu de travail en semaine, soit à la venue de touristes le week-end et pendant la haute saison.

Afin de limiter la pression automobile en ville, nous proposons de mettre en place des parkings-relais en entrée de ville. Les automobilistes seraient ensuite acheminés vers le cœur de la ville par le réseau de transport en commun dont les circuits devront être améliorés en conséquence. Sur le modèle rennais, le stationnement en entrée de ville serait gratuit, les automobilistes ne s'acquittant que d'un abonnement ou d'un ticket de bus.

La situation actuelle est assez anarchique puisque des signaux contradictoires sont adressés aux automobilistes qui sont invités à la fois à utiliser le parking-relais Paul Féval et à utiliser les parkings dans le cœur de la ville.

De même, il conviendra de mieux articuler les horaires de bus avec ceux des TER.

Notre objectif est de rendre plus attractif les transports en commun afin d'inciter les automobilistes à se reporter sur ce mode de transport. La ville sera ainsi moins congestionnée et la baisse de la pression de l'automobile permettra de faire de la place à d'autres modes de circulation (notamment le vélo).

## **Projets / Questions spécifiques**

### **29. Quels sont vos projets pour éviter la main d'œuvre étrangère non déclarée sur les chantiers de votre commune et de votre communauté de communes ?**

Le recours à la main d'œuvre non déclarée constitue une atteinte grave à notre économie et fausse le jeu de la concurrence. L'Assemblée nationale vient de voter, à l'initiative du député PS Gilles Savary, une proposition de loi visant à renforcer les moyens de contrôle et les sanctions des travailleurs dits détachés, c'est-à-dire issus d'un Etat membre de l'Union européenne.

Sur le terrain, le contrôle relève de la compétence des de l'inspection du travail et, en cas d'infraction constatée, des services du Procureur de la République. Les syndicats professionnels ont également un rôle à jouer dans la sensibilisation de leurs adhérents au problème de la main d'œuvre non déclarée.

Les collectivités locales n'ont pas compétence dans ce domaine. Elles doivent évidemment être très vigilantes s'agissant des chantiers dont elles sont elles-mêmes les maîtres d'ouvrage. Elles doivent également signaler aux services du Procureur toute infraction dont elle pourrait avoir connaissance (par exemple lors des rondes de police municipale...).

### **30. Quels sont vos plans pour mettre à disposition le haut débit aux entreprises de votre communes ou communauté de communes ?**

Le haut débit constitue aujourd'hui un facteur important d'attractivité du territoire. Certaines zones de la commune de Saint-Malo sont aujourd'hui mal desservies. Il conviendra de travailler avec l'opérateur historique, les répartiteurs existants (Découverte et Théodore Botrel) étant éloignés des nouvelles zones d'habitats et d'activité. Il s'agit de rechercher des améliorations à court terme.



L'enjeu est surtout le déploiement de la fibre et l'accès au très haut débit. Le Conseil général et le Pays de Saint-Malo se sont engagés et le gouvernement apporte nationalement son soutien dans le cadre du plan « Très Haut Débit ».

Le montant des investissements est élevé (plus de 100 millions d'euros HT) mais Saint-Malo est une zone dans laquelle les opérateurs acceptent d'investir. Ce dossier doit être prioritaire car le risque serait de prendre du retard par rapport à d'autres territoires (notamment l'agglomération rennaise).

**31. Les voitures électriques ont besoin de bornes pour circuler, envisagez-vous des équipements publics ou des incitations financières à des privés pour équiper votre territoire ?**

Il est envisageable que la collectivité installe des bornes de recharges publiques d'autant plus si elle fait elle-même l'acquisition de véhicules électriques pour son propre parc. La difficulté tient au fait que la standardisation des prises reste inachevée. Il serait peu pertinent que la ville déploie des équipements ne correspondant finalement pas au standard retenu. Quant à des incitations financières à des privés, il faudrait que la collectivité ait la capacité juridique et financière de le faire.

**Rationaliser le développement commercial et économique**

**32. Quels sont vos projets pour éviter les projets commerciaux pharaoniques qui risquent de déstabiliser le bassin économique ? Quel dialogue mettrez-vous en place avec les entreprises existantes ?**

**35. Beaucoup de commerçants craignent que la montée en puissance de la zone Cap Emeraude à Pleurtuit ne déstabiliser le paysage commercial de Saint-Malo / Dinard / Plouër / Dinan ; qu'en pensez-vous ? Quelles sont vos idées pour éviter une catastrophe commerciale ?**

**36. Les centres-villes sont à la peine. Les centres-bourgs aussi. Qu'envisagez-vous pour encourager l'innovation commerciale en centre-ville ou centre-bourg ?**

Le développement commercial doit faire l'objet d'une réflexion et d'une régulation à l'échelle du Pays de Saint-Malo (étendu éventuellement à Dinan). Le Pays de Rennes a parfaitement su réguler son urbanisme commercial en déterminant précisément quels étaient les besoins ce qui a permis de préserver le commerce de centre-ville. Des objectifs ont été inscrits dans le SCOT du Pays de Rennes après un dialogue avec le monde économique (nombre de m<sup>2</sup> qu'il est possible d'ouvrir, localisation dans le bassin des possibilités d'ouverture, type d'enseignes concernées...).

A l'inverse, rien n'a été fait en ce sens dans le cadre du Pays de Saint-Malo. A l'absence de réflexion se sont ajoutées des créations de nouvelles zones commerciales en périphérie de la ville de Saint-Malo (le dernier exemple étant le Grand Bleu) sans s'assurer de la complémentarité avec les commerces situés en cœur de ville.

Il faut donc identifier les commerces (notamment les grandes enseignes) dont l'ouverture est effectivement nécessaire pour limiter la fuite de clientèle vers Rennes. Pour Saint-Malo, il faut arrêter l'ouverture de pôles commerciaux tous azimuts en périphérie.

De tels objectifs doivent être inscrits dans une charte d'urbanisme commercial élaborée en concertation avec le monde économique. Le modèle rennais me semble tout à fait pertinent.

### **33. Quelle est votre position sur l'ouverture des commerces le dimanche ?**

Je suis a priori opposé à l'ouverture des commerces le dimanche dans le souci à la fois de préserver des temps qui ne soient pas consacrés uniquement à la consommation et de préserver les petits commerces qui n'ont pas les moyens d'ouvrir le dimanche. Je fais évidemment une exception pour les zones touristiques, ce que la législation permet actuellement, comme Saint-Malo.

Par ailleurs, je préfère si possible m'en remettre à un accord entre les partenaires sociaux, ce qui fonctionne bien à Saint-Malo car le débat sur ce sujet s'en trouve plus apaisé.

### **34. Les entreprises cherchent généralement à s'implanter avec des bâtiments neufs dans des nouvelles zones d'activité, quels sont vos plans pour revitaliser certaines anciennes zones industrielles ou artisanales qui comportent beaucoup de bâtiments vides ?**

Il conviendra de faire un état des lieux précis des zones d'activités afin de ne pas les multiplier inutilement. Certaines zones situées en ville auront peut-être à changer de vocation pour être dévolues à de l'habitat ou à des activités de service. Dans d'autres cas, il faudra y orienter les entreprises en recherche de foncier mais il paraît en revanche difficile pour la collectivité d'intervenir sur du bâti privé.

## **Questions concernant Saint-Malo**

### **37. Comment envisagez-vous un rapprochement avec le monde économique malouin ?**

### **39. Qui de vos relations avec la CCIT Saint-Malo / Fougères : partenariat ou défiance comme aujourd'hui ?**

La ville a des partenaires naturels avec lesquels elle doit nécessairement avoir des relations qui ne peuvent dépendre des amitiés ou des inimitiés personnelles. Les hommes doivent savoir s'effacer derrière la fonction qu'ils occupent dans la mesure où c'est l'intérêt général qui est en jeu. C'est ainsi que je conçois les relations avec le monde économique comme c'est le cas avec le secteur associatif, le mouvement sportif...

S'agissant plus spécifiquement du monde économique, je crois en l'utilité du conseil de développement qui est un organe lié au Pays de Saint-Malo. En veillant à sa représentativité, il a vocation à devenir notre conseil économique et social du territoire. Le fait qu'il ait été largement mis en sommeil ces dernières années montre le peu de cas qui a été fait du développement économique dans notre territoire.

Par ailleurs, je souhaite pouvoir chaque mois visiter une ou plusieurs entreprises du territoire afin d'avoir la connaissance la plus fine de notre tissu économique et entendre les projets et les besoins des chefs d'entreprise.

### **40. Pensez-vous que le développement du logement social puisse permettre à Saint-Malo de retrouver une croissance de sa population ? Quels sont vos objectifs en matière de nombre d'habitants ?**

Le développement du logement social dans ses diverses formes (location, accession sociale à la propriété...) est une des clés pour retrouver une dynamique démographique. Il faut en effet que la ville soit en capacité de proposer des logements dans toute la gamme de prix en veillant également à la mixité dans l'espace (pour ne pas créer des quartiers ghettos).

L'effort d'investissement de la ville devra être orienté vers le logement car c'est ainsi qu'elle retrouvera la maîtrise de son foncier, d'autant plus que la mise en service de la nouvelle LGV accroît la pression immobilière.

Il faut se souvenir que l'exode de la population à l'extérieur de Saint-Malo génère des coûts pour les ménages (par exemple de transports) mais aussi pour les collectivités. Ainsi, les communes doivent augmenter la taille de leurs écoles quand Saint-Malo doit fermer les siennes. Il y a là un gaspillage des moyens des collectivités. S'ajoute la pression foncière sur le monde agricole.

L'objectif est que Saint-Malo voit de nouveau son nombre d'habitants augmenté pour s'inscrire dans la dynamique départementale et surtout que nous accueillons une population diverse c'est-à-dire des actifs, des familles, les différentes catégories socioprofessionnelles... La ville retrouvera sa force par la diversité de sa population. L'objectif doit être qualitatif tout autant que quantitatif.

**41. Les taxes locales sur les entreprises (taxes foncières, taxes sur les enseignes, les déchets) font l'objet d'une polémique en particulier au niveau de certaines exonérations ou de taux d'évolution qui seraient différents d'une entreprise à une autre : quelle est votre position ? Seriez-vous prêts à une transparence totale ?**

Sur la transparence concernant les données relatives à la collectivité, je suggère que Saint-Malo et l'agglomération s'engage dans l'open data à l'image d'autres collectivités. Il ne peut pas y avoir de tabous d'autant plus qu'il s'agit d'argent public et de décisions prises dans le cadre de délibérations votées par les conseils en réunion plénière.

Les possibilités d'exonérations sont encadrées par la loi. Pour la TPLE, je renvoie à ma réponse précédente (question 23). Pour les déchets, la forme la plus juste de prélèvement est la redevance qui fait dépendre le montant du service utilisé. Il est possible d'envisager un système de puces électroniques sur les bacs mais il ne faut pas que le changement de matériel génère en lui-même une augmentation du coût de la collecte.

**42. Qu'en est-il exactement du projet de pénétrante sud de Saint-Malo ? Planning ?**

**43. Des travaux de remise en état de la voirie sont-ils prévus rue Ville Es Cours avant l'arrivée de la pénétrante ou non ?**

Les investissements réalisés par la ville sur la voirie ont été très nettement insuffisants ces dernières années. Ceci s'explique pour l'essentiel par le fait que la capacité d'investissement de la collectivité a été très largement absorbée par le Pôle culturel et l'Esplanade Saint-Vincent dont les coûts ont été mal évalués.

Il faudra donc faire un effort particulier sur la voirie dont l'état est largement indigne, la rue Ville Es Cours en étant un bon exemple (on connaît des voies rurales en meilleur état...). Quant au projet de pénétrante sud, sa réalisation pour sa première tranche apparaît urgente car le désengorgement des entrées de Saint-Malo est nécessaire. Il faudra ensuite se poser la question de l'opportunité de sa prolongation jusqu'au cœur de la ville en fonction des besoins de déplacement.

**46. Quelle méthode préconisez-vous pour dénombrier la population de Saint-Malo ? Pourquoi la méthode validée par l'INSEE ne vous semble-t-elle pas pertinente ?**

L'INSEE a choisi de privilégier une méthode par secteur plutôt que des recensements généraux dont l'organisation était complexe et le coût très important. Je fais pour ma part confiance à la méthode de l'INSEE d'autant plus qu'à Saint-Malo, la baisse de la démographie est largement corroborée par

d'autres éléments comme la baisse des effectifs dans les écoles et les collèges ou l'augmentation de la part relative des résidences secondaires.

Il faut aussi noter que l'argument essentiel pour contester les chiffres de l'INSEE et le nombre moyen d'habitants par logement qui est retenu. Or, les mêmes qui conteste ce nombre, pour le juger insuffisant, avaient dans le Plan local de l'Urbanisme voté en 2006, prévu à l'horizon 2015, une baisse de celui-ci.